UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

Le Président



Moroni, le 08 JUIL 2025

DECRET N°25 - 066 /PR

Portant reconduction du Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement, chargé du Tourisme

LE PRESIDENT DE L'UNION

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par référendum du 30 juillet 2018 ;
- VU le décret N°09-024/PR du 07 mars 2009, fixant le cadre organique du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, chargé de l'Energie, de l'Industrie et de l'Artisanat;
- VU le décret N°11-078/PR du 30 mai 2011, portant réorganisation générale et mission des services des Ministères de l'Union des Comores, modifié par les décrets N°11-139/PR du 12 juillet 2011 et N°16-102/PR du 14 juin 2016 ;
- VU le décret N°25-027/PR du 14 avril 2025, relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores.

DECRETE

ARTICLE 1^{er}: Monsieur ABDOURAHAMANI ALI MROIVILI est reconduit dans ses fonctions de Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement, chargé du Tourisme.

ARTICLE 2: Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

AZALI Assoumani